

Infos de la commune 2

- Extension du cimetière
- Recensement
- Un nouveau distributeur municipal
- Commission environnement
- Vendée Eau
- Travaux Voirie
- Bon à savoir : le marché continue !

Aménagement 4

- Le Patrimoine aiguillonais
- Le jardin de la bibliothèque est terminé

Enfance / Jeunesse 5

- Une période très active pour les élus du CME
- École de musique : Fasila

FOCUS / Le centre-bourg 6

- Rénovation et aménagement

Social 8

- CCAS
- Cantine : succès du repas à 1€

Animations de l'année 2023 9

Infos Agglo 10

- Transport à la demande
- Tous à la plage !
- Acheter, rénover son logement

Portrait d'Aiguillonais 11

La mairie communique ! 11

La commune en image 12

édito



Chères Aiguillonaises, Chers Aiguillonais,

Je souhaite, aujourd'hui, vous adresser quelques mots sur un projet qui me tient à cœur et pour lequel de nombreuses discussions, parfois vives, ont eu lieu : le réaménagement de la traversée de la commune par la départementale D32 et particulièrement la rue Clémenceau.

Tout d'abord, permettez-moi de vous dire que ce projet de réaménagement est essentiel pour l'avenir de L'Aiguillon. Il s'agit de rendre notre commune plus attractive et de créer des espaces de convivialité pour tous les habitants. L'Aiguillon-sur-Vie bénéficiera à terme d'une nouvelle identité, d'un cadre de vie embelli, de trottoirs élargis pour les piétons, d'espaces verts rafraîchissants et d'un environnement urbain repensé pour le bien-être de tous : habitants, riverains ou usagers.

Je suis conscient que le changement peut être source d'appréhension et que certains d'entre vous craignent que ces transformations altèrent l'identité de notre commune, ou qu'elles perturbent nos habitudes, voire qu'elles dégradent leur qualité de vie. Je vous assure que ces préoccupations sont légitimes,

et que nous les prenons en considération dans notre processus de planification. Nous avons pris en compte les différentes perspectives et nous avons fait de notre mieux pour trouver un équilibre entre les intérêts de tous les citoyens et les contraintes techniques.

J'ai conscience que convaincre tout le monde peut être un défi. Il s'agit de préparer notre commune aux défis à venir, de renforcer son attractivité et de créer un environnement propice à l'épanouissement de nos commerces, mais également de nos concitoyens de tout âge. Je vous invite à prendre du recul par rapport aux discours alarmistes et à nous rejoindre dans cette démarche collective. C'est ensemble que nous devons mener à bien un projet qui reflète nos valeurs et qui répond à nos besoins et c'est ensemble que nous réussirons à faire de L'Aiguillon un lieu où il fait bon vivre. Je compte sur votre confiance et votre soutien pour mener à bien ce projet de réaménagement. Ensemble, nous bâtissons un avenir meilleur pour L'Aiguillon.

Je vous souhaite un bel été.

A. Coquelin

Maire de L'Aiguillon-sur-Vie

FOCUS SUR LE CENTRE-BOURG

Pages
6 & 7



EXTENSION DU CIMETIÈRE

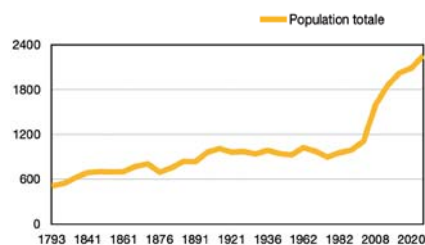
Les travaux de l'extension du cimetière démarrés en novembre 2022 sont achevés. Une première tranche de l'extension est aménagée. Elle comprend une travée destinée à recevoir des caveaux et un îlot dans lequel des cavurnes pourront être mises en place. L'ensemble est clôturé et communique par deux accès avec l'ancien cimetière. Deux larges allées faciliteront l'accès et le travail des entreprises de pompes funèbres. La municipalité a souhaité que les aménagements réalisés laissent une large place aux espaces naturels.



RECENSEMENT

En début d'année la population aiguillonnaise a été recensée. 1478 logements ont été décomptés, et 2182 bulletins individuels complétés ; malheureusement 40 logements n'ont pas été enquêtés : certains ne voulant pas répondre aux sollicitations des personnes chargées de ce recensement... si on suppose qu'ils sont occupés comme le reste de la commune par 1 ou 2 personnes, cela ajoute 60 à 80 personnes à notre nombre d'habitants. 2242 à 2262 aiguillonnais !

1013 résidences principales et 358 résidences secondaires ; bon nombre de ces résidences secondaires se trouvent vers le golf des Fontenelles. En 2 siècles la population est passée de 600 habitants à plus de 2200.



UN DISTRIBUTEUR MUNICIPAL INSTALLÉ À L'AIGUILLON

Le Crédit Maritime existait à l'Aiguillon-sur-Vie depuis l'été 2013... Suite à la fusion entre le Crédit Maritime et la Banque Populaire en 2018, des rationalisations d'ouvertures des agences bancaires ont été effectuées. Le Crédit Maritime n'était plus ouvert qu'une journée par semaine, il dépendait de celui de Brétignolles. En novembre dernier la banque a pris la décision de fermer en février 2023. Par contre le distributeur a été supprimé en novembre 2022 sans que la mairie en soit informée. Pourtant ce distributeur est très utilisé avec 17 000 retraits par an. Le conseil municipal a cherché une solution pour continuer à offrir ce service aux habitants. Nous avons le local nécessaire, mais plus de banque pour venir s'installer. Différents fournisseurs ont été contactés. La mairie a signé un contrat avec la société LOOMIS qui gère ce distributeur. Il est financé par la commune et plus il y aura de retraits moins cher cela coûtera au budget communal ;

DONC N'HÉSITEZ PAS À L'UTILISER LE PLUS SOUVENT POSSIBLE !

Deux ou trois retraits plutôt qu'un seul plus important !

Le local autrefois utilisé par le Crédit Maritime sera remis à la location dès que possible ce qui permettra de diminuer le coût de ce service.

DES NOUVELLES DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT

La coulée verte : les grands travaux devraient bien commencer cet automne mais il faut, dès cet été et pendant que les abords sont secs, effectuer des travaux préparatoires. Ces travaux ont été étudiés par l'architecte paysagiste en charge du projet : Béatrice Mouneron, le responsable des services techniques et des membres de la commission. Nous allons devoir abattre des arbres qui sont dangereux et qui le deviendront de plus en plus à chaque coup de vent : un frêne mort avec un grand trou à la souche, un autre attaqué par des champignons, un chêne fendu en deux, deux peupliers... certaines cépées seront allégées en enlevant un ou deux sujets qui étouffent les autres. Bien sûr d'autres arbres seront plantés en remplacement. Certains arbres seront remis en taille têtard ce qui n'avait pas été fait depuis plusieurs années. Les branches basses seront taillées si besoin, les bois morts nettoyés ainsi que les berges du Filatoire. Tous ces travaux préparatoires seront faits au fur et à mesure pendant l'été avec le renfort de personnels stagiaires.



“ **BIEN SÛR
D'AUTRES ARBRES
SERONT PLANTÉS** ”



Chaque goutte compte

Vendée Eau

Economies d'eau dans les bâtiments et équipements publics

Vendée Eau s'engage à vos côtés parce que chaque goutte compte

Accompagnement et conseils techniques gratuits

Accompagnement financier

20% d'économies d'eau en moyenne dans les bâtiments publics

VENDÉE EAU

Notre commune, comme le reste de la Vendée connaît une croissance démographique continue avec des ressources en eau limitées. Donc « chaque goutte compte ». Avec Vendée Eau nous allons étudier les consommations d'eau des différents bâtiments publics. Suite à cette analyse, un plan d'actions avec différents scénarios sera étudié, mis en œuvre puis évalué pour mettre en place des équipements visant à réduire la consommation.

Vendée Eau nous aidera financièrement pour la fourniture et la pose de matériels hydroéconomes et de cuves de récupération d'eau pluviale. Ceci permettra de compléter notre ressource communale : en effet, nous avons la chance de posséder une installation de puits artésien au niveau du stade de foot, ce qui permet de procéder à des arrosages indispensables, sans utiliser l'eau de la commune, et ceci même en période de

restrictions d'eau potable tout en respectant bien sûr les horaires demandés. C'est pour cela que vous voyez passer le tracteur de la commune avec sa citerne pour faire le tour des jeunes plantations qui ne résisteraient pas à la sécheresse des étés. C'est également la raison qui nous permet de garder notre stade de football en bon état avec les traitements indispensables inter-saisonniers.



Infos de la commune



BON À SAVOIR

Notre petit marché du mercredi matin continue ! Une nouvelle commerçante devrait se joindre à notre équipe : la poissonnière, le charcutier, le maraîcher et un petit commerce de plein de bons produits : légumes et fruits, pâtes, confitures, fromages etc... notre future marchande vend des crêpes et galettes, avis aux amateurs !

TRAVAUX VOIRIE

La réhabilitation du réseau d'assainissement de la rue de l'élan et de l'impasse de la grève a été réalisée au premier trimestre 2023 par le service d'assainissement de la communauté d'agglomération du Pays de Saint Gilles. Ce dossier était initialement prévu en 2024.

A partir du mois de juin, des travaux sur les réseaux vont être effectués sur la rue du Plessis. La SAUR procédera sur une partie de la rue au renouvellement du réseau d'eau potable. Le SYDEV interviendra ensuite pour l'effacement des réseaux électriques aériens. Des travaux sur la voirie communale sont prévus avant la fin de l'année. Le secteur très dégradé de la rue des artisans sera repris. Des aménagements sur les trottoirs de la rue du marais et sur la rue des fiefs, côté lotissement l'Orée de l'océan, seront réalisés.

LE PATRIMOINE AIGUILLONNAIS

Le petit fief : les travaux avancent bien. La voûte du four sera bientôt construite. Les méthodes de restauration reprennent les anciennes techniques pour conserver l'authenticité du bâtiment.



Le lavoir et la fontaine, le travail des bœufs : des études sont en cours pour procéder à leur restauration.



Le théâtre : une commission municipale a été créée afin d'étudier sa restauration et son devenir. Notre commune est la seule de Vendée à avoir conservé son théâtre paroissial à sa création, puis municipal ; nous souhaitons tout mettre en œuvre pour qu'il soit restauré et ouvert plus largement à des activités divertissantes et culturelles.

LE JARDIN DE LA BIBLIOTHÈQUE EST TERMINÉ !

Les concepteurs « Botaany » de l'Aiguillon-sur-Vie ont réalisé cet espace où chaque adhérent pourra venir lire, consulter un magazine, se détendre. Des animations y seront organisées par les bénévoles de la bibliothèque lorsque le temps le permettra. Des ateliers lecture pourront y être installés avec les petits et les grands... on pourra même y observer la croissance des plantations dont les essences ont été choisies pour une bonne adaptation aux conditions climatiques.

Cet espace a été conçu pour être un prolongement agréable de la bibliothèque en respect de l'environnement et des essences locales.



UNE PÉRIODE TRÈS ACTIVE POUR LES ÉLUS DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (CME).

Première action : durant les vacances de Noël ils ont travaillé avec le peintre M. Trichet pour décorer cette fois-ci le compteur électrique situé route de Challans. Le thème est « Le peintre illustrant les quatre saisons » ; des paysages lumineux viennent à présent décorer ce petit bâtiment.



Seconde action : soutenir l'association « l'espoir pour demain France-Sénégal ». Ils ont réalisé affiches et flyers, les ont distribués dans les commerces, écoles, collèges... et le samedi 1^{er} avril, ils ont participé à la collecte de vêtements, matériel scolaire, produits d'hygiène... tout est à présent parti au Sénégal pour aider des habitants avec le soutien de personnes de confiance de ce pays.



Troisième action : participation aux cérémonies du 8 mai. Ils ont défilé avec la fanfare Sainte-Cécile de l'Aiguillon-sur-Vie, puis ont lu à plusieurs voix la lettre d'Henri Fertet à ses parents, un jeune résistant de 16 ans à la veille de son exécution par les Allemands. Ils ont ensuite accompagné M. Jean-Claude Penaud président de l'U.N.C. et ancien maire de la commune, pour déposer la gerbe au monument aux morts et chanté de tout leur cœur la Marseillaise avec les habitants présents.



Chers parents, ma lettre va vous causer une grande peine, mais je vous ai vu si pleins de courage que, je n'en doute pas, vous voudrez bien encore le garder, par amour pour moi.

Vous ne pouvez savoir ce que moralement j'ai souffert dans ma cellule, [ce] que j'ai souffert de ne plus vous voir [...] pendant ces quatre-vingt-sept jours de cellule, votre amour m'a manqué plus que vos colis et, souvent, je vous ai demandé de me pardonner le mal que je vous ai fait [...] Avant, je vous aimais par routine plutôt mais, maintenant, je comprends tout ce que vous avez fait pour moi. Je crois être arrivé au vrai amour filial [...]

Je meurs pour ma patrie, je veux une France libre et des Français heureux, non pas une France orgueilleuse et première Nation du monde, mais une France travailleuse, laborieuse et honnête.

Pour moi, ne vous faites pas de soucis, je garde mon courage et ma belle humeur jusqu'au bout et je chanterai "Sambre et Meuse" parce que c'est toi, ma chère petite maman, qui me l'a appris

Les soldats viennent me chercher. Je hâte le pas. Mon écriture est peut-être tremblée, mais c'est parce que j'ai un petit crayon. Je n'ai pas peur de la mort, j'ai la conscience tellement tranquille.

Papa, je t'en supplie, prie, songe que si je meurs, c'est pour mon bien. Quelle mort sera plus honorable ? Je meurs volontairement pour ma patrie. Nous nous retrouverons bientôt tous les 4 au ciel. Qu'est-ce que cent ans ?

Adieu, la mort m'appelle, je ne veux ni bandeau ni être attaché. Je vous embrasse tous. C'est dur quand même de mourir. Mille baisers.

Vive la France.

Un condamné à mort de 16 ans. »

Henri Fertet sera fusillé le 26 septembre 1943 après 87 jours d'emprisonnement et de tortures.

Les enfants de l'actuel CME sont à la fin de leur mandat. Il n'y aura pas d'autres actions menées d'ici le début de l'été.

Un nouveau CME sera élu en octobre, en collaboration avec l'école Saint-Joseph (5 élèves de CE2 et 5 de CM1), de manière à ce que leur mandat de deux ans soit achevé avant qu'ils ne partent au collège.

Avant de les quitter, avant l'été, ils sont venus présenter un bilan de leurs actions réalisées sur ces deux années, avec leurs mots à eux, lors du conseil municipal du 14 juin 2023.

ÉCOLE DE MUSIQUE : FASILA

La première école de musique a été créée en 1983 par l'association « clin d'œil ». Dès le départ, elle connut un grand succès avec ses cours d'initiation musicale. En 2000, la communauté de communes Atlantia acheta les locaux nécessaires à son activité : une partie de l'ancienne école publique de garçons. En 2002 elle a cessé son activité et une nouvelle association s'est créée : Fasila.

Les auditions témoignent de l'investissement des enseignants pour transmettre leur savoir faire, mais aussi des multiples facettes que la pratique musicale apporte aux jeunes - et un peu moins jeunes - élèves : mémoire, écoute, attention, concentration... et bonheur de jouer !

Répétition avec les parents



Audition



RÉNOVATION ET AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG



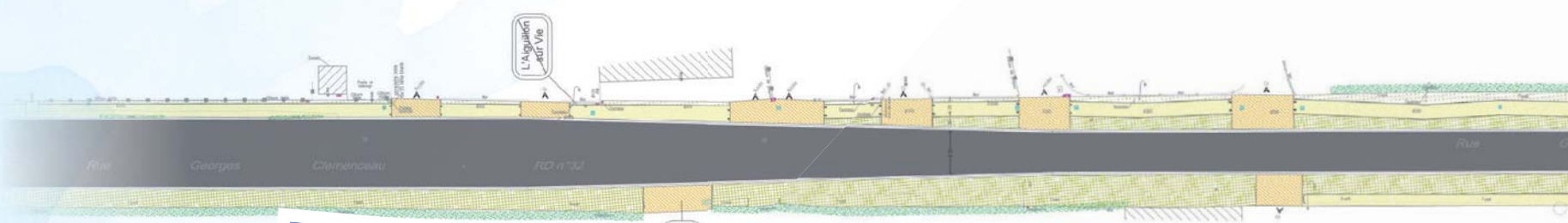
Depuis 2021, la municipalité a entrepris de réaménager la traversée de son centre-bourg, objectif phare du mandat. Ce projet vise à offrir un cadre de vie plus agréable, plus sécurisé et respectueux de l'environnement.

Cette démarche de réaménagement urbain s'inscrit dans une stratégie plus large de la commune pour redynamiser et

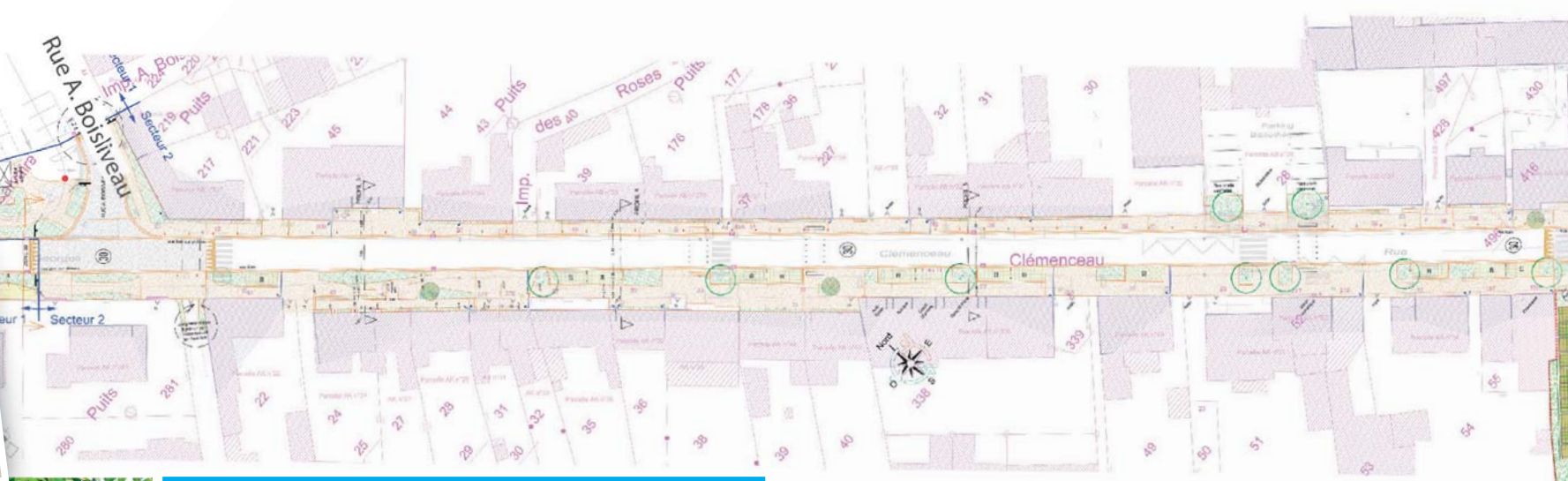
rendre attractif son centre bourg tout en réduisant son empreinte écologique de manière à limiter les impacts négatifs des changements climatiques et à renforcer la biodiversité locale. L'objectif est d'offrir un cadre de vie plaisant, plus sain et plus durable à ses habitants.

Les aspects techniques imposés par le type de voie départementale étant levés,

la phase PROJET et les demandes de subvention sont en cours de réalisation pour la tranche 1, correspondante à la rue Georges Clemenceau. La consultation des entreprises devrait être lancée au début du deuxième semestre pour cette première tranche.



MOBILITÉS DOUCES ET CADRE DE VIE : Les trottoirs seront élargis pour offrir un espace plus confortable aux piétons et faciliter la mobilité douce au coeur du bourg, mais aussi pour répondre aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite). Des zones de rencontres seront aménagées pour favoriser les échanges entre les usagers. Des matériaux qualitatifs et modernes viseront à améliorer significativement le cadre de vie et le dynamisme de la commune.



EMBELLISSEMENT ET BIODIVERSITÉ URBAINE :

La création d'espaces verts et de corridors aidera à augmenter la biodiversité urbaine et à accroître la qualité de vie de ses habitants. Le choix des essences végétales s'inscrit dans le contexte climatique actuel avec un choix de végétaux adaptés à une résistance à la sécheresse et bénéficiant d'une autonomie en eau.

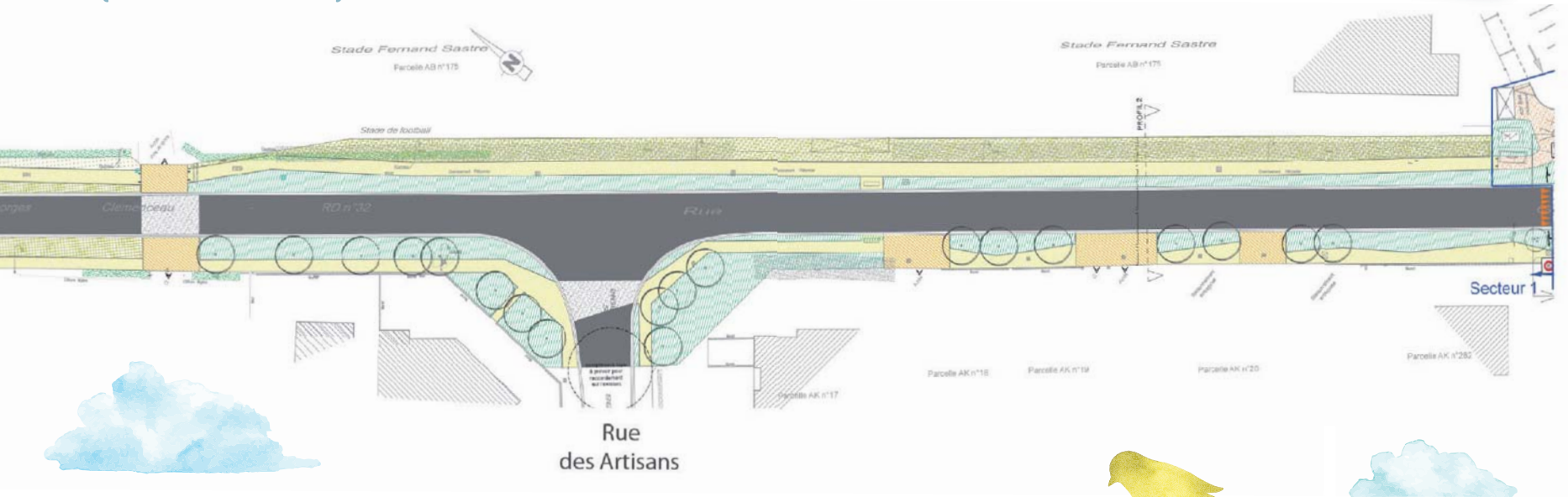
RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE :

Les aménagements urbains dans le centre-bourg prendront en compte le risque lié aux changements climatiques. Les formations végétales plantées participeront à la réduction de la température sur l'espace public. L'augmentation du nombre d'arbres tiges favorisent un ombrage sur la chaussée et les revêtements piétons. Les couleurs claires des revêtements participeront à limiter l'accumulation de chaleur. Les plantations de végétaux le long des façades, outre l'aspect esthétique et bucolique qu'elles procurent, assurent aussi une diminution de la température sur les parties verticales.





AMÉLIORATION DE LA GESTION DE L'EAU : Les aménagements favoriseront la récupération des eaux de pluie et la désimperméabilisation des sols afin de restituer l'eau dans les nappes et de limiter le ruissellement. Le retour des eaux de pluie dans le milieu naturel assurera un arrosage naturel des espaces végétalisés tout en contribuant à préserver et restaurer la biodiversité en milieu urbanisé. L'apport de fraîcheur en milieu urbain contribuera à lutter contre les îlots de chaleur. Les stationnements seront traités en pavés joints verts et permettront également de récupérer une partie des eaux des trottoirs et de la voirie.



SÉCURITÉ, MOBILITÉ ET RÉDUCTION DE LA POLLUTION : Les aménagements urbains favoriseront une réduction de la vitesse sur la traversée du bourg. La traversée du cœur du bourg sera limitée à 30 km/h et des plateaux à chaque carrefour permettront une circulation apaisée. Cette zone apaisée permettra aux cyclistes de circuler en toute sécurité sur la voie. D'autre part les aménagements permettront des traversées piétonnes sécurisées et des accès aux commerces facilités. Ces éléments contribueront également à réduire la pollution de l'air et à promouvoir la santé publique.



AJUSTEMENT DES STATIONNEMENTS : Le stationnement a été repensé pour offrir une réponse aux besoins des commerçants avec une répartition des places recentrée au niveau des commerces. Le positionnement des stationnements est conçu pour limiter les places inutilisables (comme cela peut être le cas actuellement avec une succession de 3 ou 4 places latérales). Le nombre de places de stationnement disponibles dans l'aménagement sera identique au nombre de places actuel avec une utilisation plus aisée de par leur répartition et leur largeur. Des places seront identifiées comme « arrêt-minutes » devant les commerces permettant un accès rapide et privilégié. Une placette centrale offrant 25 places permettra les stationnements plus longs. Ainsi, 100 places seront disponibles à moins de 120 m des commerces et 315 places à moins de 300 m.

CCAS

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) est impliqué, avec l'aide du CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale dépendant de la Communauté d'Agglomération) et d'autres institutions publiques et privées (exemples : restau du cœur, secours catholique,...) dans des actions sociales de prévention et développement dans la commune.

En mars 2023 sa composition est la suivante :

- . Président : André Coquelin, maire de la commune
- . Vice Présidente : Martine Farrugia, conseillère municipale déléguée
- . 2^{ème} adjointe, Catherine Feuillâtre
- . Conseillers municipaux : Jean-Michel Lor, Gérard Margout
- . Bénévoles : Aline Charrier, Anny Favry, Chantal Leclercq, José Marques

. Le CCAS gère l'Ehpad « les boutons d'or » en lien direct avec sa directrice, Mme Daniellot.

. **Vigilance auprès des personnes seules :** un suivi est mis en place auprès des personnes dites « isolées » (à savoir sans famille proche) par des appels téléphoniques ou des visites, ce pour prendre des nouvelles. Si toutefois vous ne souhaitez plus faire partie de cette liste (pour raisons diverses), nous vous remercions par avance de bien vouloir en informer le CCAS. A ce propos, vous trouverez, annexée à ce journal, une nouvelle édition de la note avec coupon réponse.

. **Aide alimentaire :** nous rappelons que pour bénéficier d'un colis alimentaire ou toute autre aide sociale, il est obligatoire de contacter au préalable l'assistante sociale du secteur (Maison Départementale des solidarités et de la famille – 02 51 49 68 00). La distribution des colis a lieu le jeudi matin (de 9h30 à 12h), au bureau du CCAS situé au sein de la mairie. Outre le colis, un bon alimentaire peut être remis pour des denrées fraîches à retirer auprès de Vival, l'épicerie de l'Aiguillon.

. **Point sur les permanences :** devant la recrudescence des demandes d'aides, les permanences reprendront une fois par semaine le jeudi (voir ci-avant) à partir du 6 juillet. Ouverture durant le mois d'août.

Dans ce cadre ou pour toute autre demande, s'il ne vous est pas possible de vous déplacer durant ces matinées de permanence, nous proposons de prendre rendez-vous avec un membre du CCAS auprès de l'accueil de la mairie.

. **Repas des aînés :** ce repas aura lieu **le mercredi 8 novembre prochain**, à la salle de la Florinière, où chaque personne âgée de 68 ans minimum sera conviée, accompagnée de son conjoint. Le maximum sera fait pour assurer aux convives de passer un excellent moment entre danse et « ambiance cabaret ». Un courrier vous parviendra ultérieurement pour la réservation mais notez d'ores et déjà cette date dans vos agendas...



CANTINE : SUCCÈS DU REPAS À 1€ ET PAS D'AUGMENTATION DU PRIX DU REPAS

Depuis la rentrée 2022 et la reprise de la restauration scolaire par la municipalité, des repas à 1€ sont proposés pour les foyers les plus modestes (en fonction du QUOTIENT FAMILIAL) en partenariat avec le programme d'aides de l'Etat.

Sur l'année scolaire 2022-2023, 68 enfants ont pu bénéficier du repas à 1€ sur les 135 présents quotidiennement à la cantine. Le contrat d'aide avec l'Etat, sur 3 ans, permettra de reconduire cette action l'année prochaine.

Depuis 2022, les repas sont préparés par RESTORIA. Tous les menus sont confectionnés « maison » dans la cuisine centrale de Bournezeau avec des produits

locaux (porcs, volailles, lait, fruits et légumes, œufs, fromages) dont 40 % de BIO. Le marché avec l'entreprise RESTORIA a été reconduit pour la rentrée prochaine avec toujours la même exigence dans la confection des repas et dans la localité des produits.

Toutefois, avec l'inflation alimentaire qui ne cesse d'augmenter, la municipalité a fait le choix de réduire à 30 % la part de BIO dans les menus pour ne pas augmenter le prix du repas payé par les familles. Le prix du repas restera donc identique à la prochaine rentrée scolaire.

Les menus proposés aux enfants seront disponibles tous les vendredis sur la page Facebook de la commune.

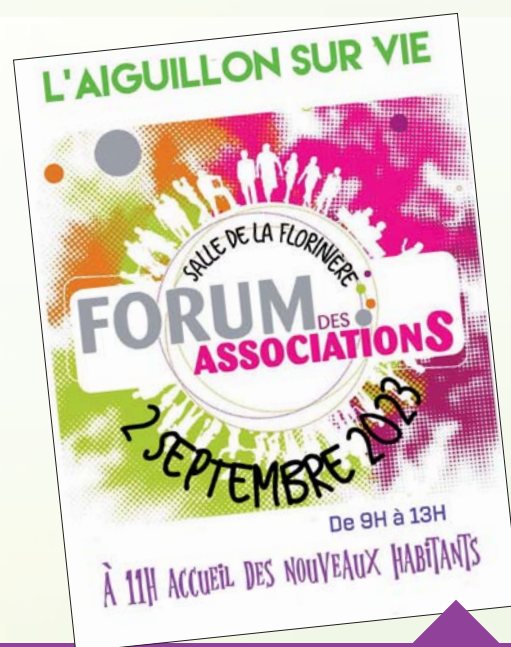


ANIMATIONS DE L'ANNÉE 2023



JUILLET

JUILLET / AOÛT SEPTEMBRE



Accueil des nouveaux habitants

Vous venez d'arriver dans notre commune, alors soyez les bienvenus. Monsieur le Maire vous convie à partager le verre de l'amitié lors du forum des associations le 2 septembre 2023 à la salle de la Florinière à 11h. Venez découvrir les associations de la commune et rencontrer les élus.



SEPTEMBRE DÉCEMBRE



TRANSPORT À LA DEMANDE PAYS DE SAINT GILLES

Pour qui ?

Habitants en résidence principale avec plafond de ressources + certains critères

Combien ça coûte ?

Inscription obligatoire 3 euros l'aller, 6 euros l'aller-retour - 52 trajets par an Gratuit dans certains cas

À qui s'adresser ?

CCAS de la commune - 02 51 22 80 52
Pays de Saint Gilles - 02 51 55 55 55

Pour aller où ?

TAD classique

À la gare pour prendre le train ou le car / RDV médical / Voir un proche médicalisé / Se rendre en accueil de jour / Pharmacie, achats, vétérinaire, RDV sociaux, démarches administratives...

TAD Emploi

Entretien d'embauche / Participation concours / Formation qualifiante / Stage / Maxi 60 km du domicile



DU 3 JUILLET AU 25 AOÛT

Du lundi au vendredi,
y compris les jours fériés.

Tous à la plage!
NAVETTES GRATUITES

Bassin sud Du 3 juillet au 25 août 2023, du lundi au vendredi, y compris jours fériés.

ARRÊTS • L'AIGUILLON SUR VIE > SAINT GILLES CROIX DE VIE	
L'AIGUILLON SUR VIE - 15, rue de Lattre de Tassigny	13:45
LANDEVIELLE - 3, rue des Sables	13:50
LA CHAIZE GIRAUD - 22 rue du centre (centre-bourg)	13:53
BREM SUR MER - Office de Tourisme	14:02
BRÉTIGNOLLES SUR MER - Plage des dunes 1	14:08
BRÉTIGNOLLES SUR MER - Place de la Mairie	14:16
GIVRAND - Rond Point de l'Océan, route des Sables	14:24
SAINT GILLES CROIX DE VIE - Le Sablais, 47 avenue du Pont Neuf	14:32
SAINT GILLES CROIX DE VIE - Gare de Saint Gilles Croix de Vie	14:43

ARRÊTS • SAINT GILLES CROIX DE VIE > L'AIGUILLON	
SAINT GILLES CROIX DE VIE - Gare de Saint Gilles Croix de Vie	18:15
SAINT GILLES CROIX DE VIE - Le Sablais, 47 avenue du Pont Neuf	18:26
GIVRAND - Rond Point de l'Océan, route des Sables	18:34
BRÉTIGNOLLES SUR MER - Place de la Mairie	18:42
BRÉTIGNOLLES SUR MER - Plage des dunes 1	18:50
BREM SUR MER - Office de Tourisme	18:56
LA CHAIZE GIRAUD - 22 rue du centre (centre-bourg)	19:05
LANDEVIELLE - 3, rue des Sables	19:08
L'AIGUILLON SUR VIE - 15, rue de Lattre de Tassigny	19:13

payssaintgilles.fr

ACHETER, RÉNOVER SON LOGEMENT SUR LE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE

« Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération » soutient l'accès à la propriété et l'aide à l'amélioration de l'habitat, dans le cadre d'un nouveau programme d'aides mis en œuvre de 2021 à 2026.

Avec l'aide de la Communauté d'Agglomération, vous pouvez investir à L'AIGUILLON-SUR-VIE pour vous y installer :

Aide à l'accession à la propriété de 4 500 € réservée aux ménages primo-accédants pour l'acquisition d'une parcelle de terrain à construire jusqu'à un montant de 100 000 €, d'un logement neuf (maison clé en main) jusqu'à un montant de 320 000 € y compris dans le cadre d'une location accession ainsi que pour l'acquisition d'un logement ancien, avec 2 aides complémentaires : 1 500 € si le logement est vacant depuis plus d'un an et 2 000 € si le logement est situé dans le périmètre urbain. La demande d'aide doit être effectuée auprès du service « habitat » de la Communauté d'Agglomération avant l'acquisition du terrain ou du logement.

Avec l'aide de la Communauté d'Agglomération, vous pouvez améliorer le confort de votre logement :

Au côté de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), la Communauté d'Agglomération finance les aides à l'amélioration de l'habitat.

Suivant vos conditions de ressources, d'âge et la nature des travaux que vous souhaitez réaliser, votre projet peut être subventionné en moyenne entre 20 % et 60 % d'un montant plafonné des travaux.
Rénovation énergétique : changement des ouvertures, nouveau mode de chauffage, isolation des combles et des murs, isolation thermique par l'extérieur, réfection de la toiture...

Travaux d'adaptation du logement (prévention, perte d'autonomie/dépendance à partir de 50 ans, personne handicapée quel que soit l'âge) : remplacement d'une baignoire par une douche, installation d'une vasque adaptée, d'une rampe extérieure, d'un monte escalier, de volets roulants électriques...

Création ou rénovation d'un logement locatif : mise aux normes, rénovation énergétique...
Rénovation des façades dans le

périmètre urbain : peinture, nouvel enduit.

Pour tout renseignement concernant les aides dont vous pouvez bénéficier, contactez le service « habitat » de la Communauté d'Agglomération au 02 51 54 54 19 ou par mail : habitat@payssaintgilles.fr.

La Communauté d'Agglomération prend en charge l'accompagnement de votre projet : rapport de diagnostic de votre logement, audit énergétique, préconisation de travaux, montage du dossier de demande de subventions jusqu'au paiement des aides.

À NOTER :

- ne pas commencer les travaux avant d'avoir obtenu les accords de subventions.
- les travaux de rénovation énergétique devront être réalisés par des professionnels RGE.



BON À SAVOIR



Afin d'aider à la transition écologique, l'Etat a actualisé sa prime à la conversion 2023. En effet, si vous achetez un vélo classique ou à assistance électrique, vous pouvez, sous conditions, bénéficier d'une aide financière :

- Les seuils d'éligibilité ont été augmentés, à partir du 1^{er} janvier 2023 pour couvrir 50 % des ménages les plus modestes (revenu fiscal de référence par part inférieur à 14 089 €, contre 13 489 € en 2022).
- Si vous êtes majeurs, domiciliés en France et que vous possédez un revenu fiscal déclaré inférieur à 14 089 euros, ou encore que vous êtes en situation de handicap, vous êtes éligible à cette aide.

Les montants des aides sont disponibles sur le site : <https://www.agence-france-electricite.fr/actualites/bonus-velo/>.

Pour bénéficier de cette aide, il est nécessaire de déposer sa demande sur le site dans un délai de six mois suivant la date de facturation du vélo.



Michel Jobard

ZOOM SUR...

Tout démarre avec un dessin, un mandala tracé sur papier et photocopié pour les participants.

Ensuite il faut trouver la plage. Ce n'est pas toujours facile. Parfois, une fois la voiture posée, il faut marcher le long de la côte et trouver l'endroit idéal où le sable a la bonne consistance. Un peu dur, mais pas trop, il ne faut pas que le sable soit impacté par les pas des participants. Pas de voile d'eau qui empêche le tracé et l'efface au fur et à mesure. Parfois, il ne reste plus qu'un moment le temps d'avoir trouvé le bon endroit, alors ce sera un petit dessin et pas forcément celui qui était prévu au départ.

Sur la plage, s'approprier l'espace, trouver le point qui sera le centre du mandala.

Ensuite ce sera une expérience solitaire ou en groupe. Un instant de rassemblement avec le groupe qui travaille pour que chacun réfléchisse à l'intention qu'il place dans ce dessin.

Michel incite chacun à oser s'exposer à la fois au regard des autres et à son propre regard qui souvent pose des barrières mentales.

Ensuite, à partir de points de repères, chacun se met au travail avec des outils qui dans un premier temps furent des râteaux traditionnels mais qui, maintenant, sont des outils créés par lui-même pour cette tâche.

ET MICHEL LE SAIT, LE RESSENT NUL BESOIN DE MONTRE, JUSTE DES SENSATIONS DU VENT, DE VAGUES...

Michel circule de personnes en personnes, les encourage, et chacun essaye de se dépasser, de toucher à la perfection des courbes, on creuse, on gratte et on lisse le sable, on grignote, il n'y a pas de casse-croûtes, la mer n'attendra pas. Et Michel le sait, le ressent nul besoin de montre, juste des sensations du vent, de vagues..

Après avoir créé, il y a un temps où on se pose au centre du mandala, où chacun prend conscience des petits grains de sable, où l'on peut ressentir l'onde de forme, le vertige, la

fluidité plus ou moins grande de la fresque, l'intensité de la participation collective ou de l'observation.

Quand tout est fini, Michel aborde la seconde partie de sa création, photos et vidéos avec un drone, c'est un autre monde, une concentration différente. Une demi-heure de prises de vue indispensables pour la trace.

Et puis la mer peu à peu viendra chercher la fresque et emportera tout l'amour et les émotions mises dans la création de chacun. Jeux d'eau, de formes, de lumières toujours différents, parfois inattendus.

Sur les treize années d'expérience de Michel, il a côtoyé environ 700 personnes : des volontaires, toute une classe d'enfants... et son travail va bien au-delà du simple dessin sur la plage, il construit avec eux. Chaque groupe d'enfants possède un seul mandala et c'est l'assemblage de ces différentes figures qui vont former l'ensemble. C'est une création de groupe dans le partage et jamais dans la comparaison et la rivalité les uns avec les autres...

Il crée aussi des sculptures en bois flottés et des mandalas de sables de différentes couleurs déposés sur des toiles colorées ; là aussi dans l'éphémère.

Allez voir sur son site toute l'étendue de sa création : <https://michel-jobard.fr/>



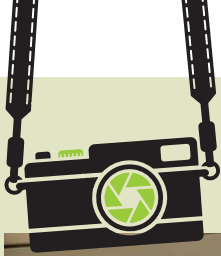
LA MAIRIE COMMUNIQUE !



Suivez toutes les informations sur le site de la commune www.laiguillonsurvie.fr de A3 web

Facebook [laiguillonsurvie.fr](https://www.facebook.com/laiguillonsurvie.fr) installé par nimi-vision de l'Aiguillon sur vie





QUELQUES MOMENTS DE LA VIE DE LA COMMUNE DE DÉCEMBRE 2022 À JUIN 2023



Comme Mimi et Dédé, vous avez souhaité cette année vos 60 ans de mariage, faites vous connaître en mairie.

NUMÉROS DES SERVICES DE SANTÉ

Médecin généraliste :
Dr LEAHU Léonora
9 rue Jacqueline Auriol - 02.51.96.16.88

Chirurgien-dentiste :
Dr UNGUREANU Romy Ramona
1 rue Jacqueline Auriol - 02.51.33.72.68

Ostéopathe :
BORECCA Clémence
2 rue des Fiefs - 06.73.23.67.55

DUSSEUX Stella
1 rue de l'Olivier - 06.33.50.58.13

RIVIERE Etienne
3 rue Jacqueline Auriol - 06.74.02.45.70

Kinésithérapeute :
COGREL Charlène et MICHALCZYK Sarah
1 rue de l'Olivier - 02.51.96.55.90

Podologue :
BAUCHARD Cécile
3 rue Jacqueline Auriol - 06.27.92.26.19

Infirmières :
BENEZY Hélène
et BOURASSEAU Laurence
1 rue Georges Clémenceau
02.51.95.73.82 - 06.72.12.31.21

TIRET Mireille
3 rue Jacqueline Auriol - 06.68.20.78.83

Psychologue :
LEROY Nolwen
2 rue des Fiefs - 07.50.04.77.21

Sages Femmes :
GAUTIER Alexie, BOBENRIETH
Bénédicte et CADIOU Lucie
2 rue des Fiefs - 07.82.20.92.48

Orthophoniste :
LAMBERT PETROW Dorothee
2 rue des Fiefs - 06.86.16.39.55

Pharmacie de la Vallée :
19 bis rue Georges clemenceau
02.51.22.84.51

Laboratoire de biologie médicale :
41 quai Gorin St Gilles Croix de Vie
02.51.55.03.36

Cabinet d'imagerie médicale :
17 Bd Georges Pompidou
St Gilles Croix de Vie
02.51.55.12.26

NUMÉROS D'URGENCE

Pompiers : 18

Samu : 15

Numéro d'urgence pour les personnes
sourdes et malentendantes : 114

Médecin de garde : 116 117

Gendarmerie : 17
9 rue des Vergers d'Eole
St Gilles Croix de Vie
02.51.55.01.19

Hôpital de la Roche sur Yon
(Urgences)
02.51.44.62.05

Centre Hospitalier Côte de lumière
Les Sables d'Olonne (Urgence)
02.51.21.86.20